

## Définition de la croissance favorable aux pauvres

*par Siddiq Osmani, Université d'Ulster, Royaume-Uni*

**Martin Ravallion et Nanak Kakwani** ont rouvert le débat dans lequel ils sont engagés depuis quelques temps. Je suis d'accord avec tous les deux – non pas avec leurs définitions de la croissance favorable aux pauvres, mais avec les critiques qu'ils s'adressent mutuellement. En d'autres termes, je trouve leurs définitions problématiques.

La définition proposée par Ravallion se superpose au concept de croissance réductrice de pauvreté – toute croissance qui se traduit par une réduction de la pauvreté est dite favorable aux pauvres. À mon avis, le simple fait que la croissance réduise la pauvreté ne peut pas, en général, constituer une condition suffisante pour que cette croissance puisse être qualifiée de « favorable aux pauvres ». Elle doit se caractériser par quelque chose de plus, plus précisément le processus de croissance doit être marqué par une tendance en faveur des pauvres.

En ce sens, la définition proposée par Kakwani constitue une avancée dans la bonne direction. D'après sa définition, seul peut être qualifié de favorable aux pauvres un processus de croissance qui profite proportionnellement plus aux pauvres qu'aux riches. Toutefois, il pousse ce raisonnement à l'extrême, ce qui peut conduire à des conclusions contraires à l'intuition. Prenons en exemple deux scénarios. Dans la situation A, le taux de croissance est faible mais les pauvres en profitent proportionnellement plus que les riches. Dans la situation B, au contraire, le taux de croissance est bien plus élevé, mais les pauvres en bénéficient proportionnellement moins. Supposons par ailleurs que, en raison du plus fort taux de croissance, la réduction de la pauvreté est plus importante dans la situation B que dans la situation A. D'après la définition de Kakwani, nous devrions qualifier la croissance du cas A de favorable aux pauvres, mais pas la croissance du cas B, même si la situation des pauvres s'est en fait plus améliorée dans cette dernière hypothèse. Quelque chose ne va sûrement pas dans cette définition qui ne permet pas de qualifier de favorable aux pauvres un processus de croissance qui réduit plus la pauvreté, mais qui permet de qualifier ainsi un processus de croissance qui la réduit moins.

À l'évidence, il convient de remettre l'ouvrage sur le métier et de repenser cette définition. Et tout d'abord, nous devons clarifier sur quoi porte le qualificatif de « favorable aux pauvres », en gardant à l'esprit la distinction entre le taux de croissance et la nature de la croissance – celle-ci se référant généralement à l'impact de la croissance sur la répartition des ressources. Lorsqu'on parle de croissance favorable aux pauvres, se réfère-t-on à la nature de la croissance ou au processus de croissance dans son ensemble ? Si l'on se réfère simplement à la nature de la croissance, le fait que la croissance « favorable aux pauvres » se traduise par une réduction de la pauvreté moins importante qu'une croissance qui n'est pas considérée comme « favorable aux pauvres » n'a plus aucune importance, et la définition proposée par Kakwani est alors celle qu'il convient naturellement d'adopter.

Mais si c'est à la nature de la croissance qu'on s'intéresse, pourquoi chercher à inventer un nouveau terme alors que nous disposons déjà du concept de « croissance équitable », qui consiste à exiger de la croissance qu'elle profite proportionnellement plus aux pauvres qu'aux riches ? La définition proposée par Kakwani n'ajoute rien de nouveau à cette notion.

À mon sens, notre intérêt pour une croissance favorable aux pauvres va au-delà d'une simple préoccupation quant à l'impact de la croissance sur la répartition des ressources. Il découle d'un sentiment d'insatisfaction générale lié à notre expérience passée d'une croissance qui n'a eu que de faibles répercussions sur la pauvreté dans les pays en développement. Notre insatisfaction porte non seulement sur les bénéfices qu'ont tirés les



pauvres de la croissance par rapport aux riches, mais également sur le degré de réduction de la pauvreté en termes absolus. Tandis que la question de la répartition des ressources est sous-jacente à la recherche d'une croissance équitable, c'est l'impact absolu sur la pauvreté qui sous-tend nos préoccupations actuelles quant à la croissance. Par conséquent, le qualificatif de « favorable aux pauvres » ne doit pas être attribué uniquement à la nature de la croissance mais au processus de croissance dans son ensemble, y compris à son taux.

La définition de Ravallion se rapporte au processus de croissance dans son ensemble, tandis que celle de Kakwani insiste sur l'existence d'une tendance favorable aux pauvres. À l'évidence, nous devons combiner les points forts de ces deux définitions. Le concept de croissance favorable aux pauvres doit porter sur l'ampleur absolue de la réduction de la pauvreté, tout en contenant un élément se rapportant à une tendance en faveur des pauvres. La question cruciale est de savoir comment définir cette tendance. Je pense que nous devons tout d'abord identifier un repère qui nous permettra de mesurer le caractère « favorable aux pauvres » de la croissance.

Comment déterminer ce repère ? Puisque notre souci d'une croissance favorable aux pauvres découle de notre insatisfaction par rapport aux expériences de croissance passées, celles-ci peuvent être prises comme point de repère. En d'autres termes, constituera une croissance favorable aux pauvres la croissance qui rompt avec l'expérience passée en ce sens qu'elle se traduit par une plus forte réduction de la pauvreté. La croissance considérée doit avoir une tendance favorable aux pauvres par rapport à l'expérience servant de point de repère ; du point de vue des pauvres, elle doit se traduire par une amélioration par rapport à leur expérience habituelle de la croissance.

Ainsi, on peut définir la « croissance favorable aux pauvres » comme un processus de croissance qui réduit la pauvreté plus fortement que la croissance servant de point de repère. En général, la croissance favorable aux pauvres va au-delà d'une simple croissance réductrice de la pauvreté. Par ailleurs, c'est seulement lorsque la croissance servant de point de repère ne se traduit par aucune réduction de la pauvreté que la définition de Ravallion correspond, en tant que cas particulier, à la définition proposée ici.

Bien entendu, le point de repère variera d'un pays à un autre et au cours du temps et ce qui constitue une croissance favorable aux pauvres dans un cas pourra ne pas en constituer une dans un autre cas. Bien que l'identification précise du point de repère puisse poser des difficultés pratiques, il ne devrait pas être trop difficile d'identifier, dans l'expérience d'un pays, une période au cours de laquelle la croissance n'a pas été jugée favorable aux pauvres.

En tout état de cause, l'identification d'un point de repère sera uniquement nécessaire si l'on souhaite répondre à la question de savoir si un processus de croissance particulier est ou non favorable aux pauvres dans l'absolu. En pratique, cette préoccupation sera plus communément comparative – à savoir qu'on cherchera à déterminer si un ensemble particulier de politiques est ou non susceptible d'être plus favorable aux pauvres qu'un autre. Dans ce contexte comparatif, la seule chose qu'il convient de comparer est l'effet des différents ensembles de politiques en termes de réduction de la pauvreté. Un tel exercice comparatif pourrait faire l'objet d'un consensus, même en cas de désaccord sur l'identification précise du point de repère.

Le **Centre international pour l'action en faveur des pauvres (CIP)** est un projet conjoint entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement du Brésil pour promouvoir la coopération Sud-Sud dans la recherche appliquée et de formation sur la pauvreté. Le CIP est spécialisé dans l'analyse des questions de la pauvreté et l'inégalité et aussi de proposer des recommandations pour la formulation de politiques visant à la réduction de la pauvreté. Le CIP est reliée directement avec l'Institut de Recherche Économique Appliquée (IPEA), qui fait recherche pour le gouvernement du Brésil, et le Bureau des Politiques de Développement, PNUD.

Le CIP publie des Working Papers, Policy Research Briefs, *Poverty in Focus*, One Pagers, y Country Studies.

Rapport sur le CIP et toutes les publications disponibles à l'adresse suivante:

[www.undp-povertycentre.org](http://www.undp-povertycentre.org)